



Pour une Information Alternative, Forcément !

[INTERNATIONAL]

- P2 - En Australie et au Canada, deux « complots » terroristes très médiatisés se révèlent douteux
- Les syndicats américains en appellent à l'ONU pour protéger leurs droits
- Mexique : la suite des élections

[ÉCONOMIE]

- P3 - Un scoop : les Scop
- P4 - Le G20 n'est pas qu'une enseigne de supermarché...

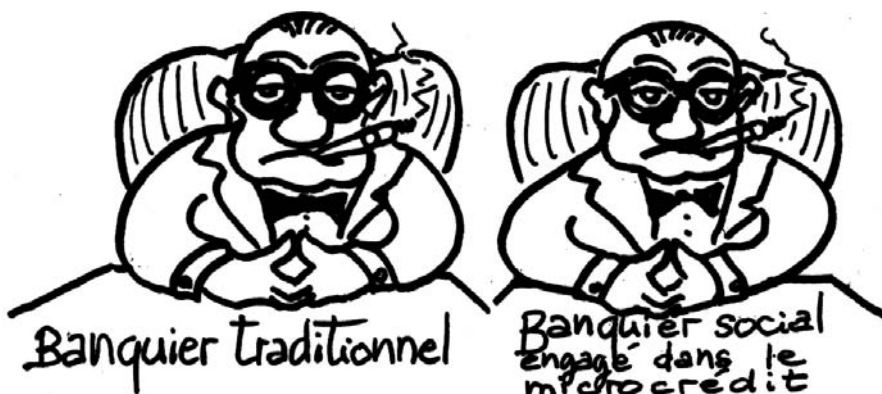
[SERVICES PUBLICS]

- P5 - Hôpital public : la privatisation en douceur

[EUROPE OÙ VAS-TU ?]

- P6 - On achève bien les plombiers polonais
- P7 - Grèce : l'Éducation toujours en grève
- P8 - Ces LOBBIES qui font l'Europe [2] : l'ERT

Le business du Nobel



La Grameen Bank et son fondateur, Muhammad Yunus, ont obtenu conjointement, le 13 octobre, le prix Nobel de la Paix. Le concept nobélisé : le microcrédit, c'est-à-dire des prêts individuels de faible ampleur (une centaine de dollars), pour permettre à des gens de milieux modestes de pouvoir lancer ou poursuivre des activités commerciales. Mis en pratique par M. Yunus au Bangladesh à partir de 1976, c'est aujourd'hui un concept phare de l'économie du développement. Le jury a considéré qu'« une paix durable ne pouvait être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté ». Pourtant, le concept, l'homme et la récompense sont critiquables. Prêter peu avec intérêt à des millions de gens équivaut à prêter

plus à des milliers, et surtout rapporte autant. L'idée est plus pragmatique que sociale : au Bangladesh, pays parmi les plus pauvres du monde, il n'y a guère le choix si l'on veut développer une activité bancaire. Les banques classiques commencent à flairer le bon coup, en considérant que cela peut aussi améliorer leur image. Aussi pertinent soit-il sur le plan économique, le microcrédit ne vise nullement à rendre universel l'accès à la banque, dont les plus misérables sont encore exclus. M. Yunus est plus emblématique du business de la charité que de la lutte pour la paix. Début novembre, accompagné de Zidane, il inaugurerait une usine montée en partenariat avec Danone, en présence de son PDG Franck Riboud, référence bien connue en matière sociale. [SUITE EN P3]

LECTEURS DU PIAF,
ENVOYEZ-NOUS
VOS REMARQUES,
AVIS, SCOOPS, COUPS DE BEC !
contact@le-piaf.org





En Australie et au Canada, deux « complots » terroristes très médiatisés se révèlent douteux

Le 16 octobre, 23 hommes ont été arrêtés au Yémen, accusés d'entretenir des liaisons avec Al-Qaïda. Parmi eux, il y avait 3 australiens, Mohammed Ayub, son frère Abdullah Ayub et Marek Samulski. Le 31 octobre, le journal australien *Le Daily Telegraph*, qui appartient à Rupert Murdoch, a rapporté que les frères Ayub avaient étudié auprès du mentor d'Ousama Ben Laden à l'université Al-Iman. Très vite, il a été révélé qu'ils avaient en fait étudié dans une autre université, sans lien avec Ben Laden. Deux jours plus tard, le 2 novembre, le *Daily Telegraph* a annoncé que les deux frères étaient impliqués dans la préparation d'un attentat contre la gare de Kings Cross à Sydney. Pourtant, le même jour, le responsable de la force anti-terroriste déclarait que le reportage était sans valeur et qu'il n'y avait pas de menace. A Toronto, au Canada, il y a l'histoire d'un autre complot plus compliqué mais tout aussi douteux. En juin, 18 jeunes musulmans ont été arrêtés pour leur implication dans une « cellule » qui aurait planifié des actes terroristes. Les preuves avancées étaient leur participation à un « camp d'entraînement » dans l'Ontario où ils ont joué au paintball, et l'achat de grandes quantités d'un engrais qui pourrait être utilisé dans la fabrication d'une bombe. En juillet, il a été révélé que le membre de la cellule qui dirigeait le camp d'entraînement était une taupe payée par le Service canadien de sécurité et d'intelligence. En novembre, plusieurs grands journaux quotidiens ont rapporté que c'était un deuxième agent des services secrets participant à la cellule qui avait facilité l'achat de l'engrais, et le vendeur un troisième. Ces circonstances, pour le moins difficiles à interpréter, démentent au moins l'idée répandue par les médias que seule l'action habile et rapide des services secrets avait évité un attentat terroriste au Canada. La cellule de Toronto a été largement utilisée par le gouvernement canadien pour justifier auprès de la population sa présence grandissante en Afghanistan. Ces « attentats déjoués » semblent surtout justifier après le 11 septembre, en Australie et au Canada, la hausse des budgets attribués aux forces de sécurité et aux services secrets ainsi que la mise en place d'une législation restreignant, comme aux États-Unis, les libertés individuelles.

Oliver Carmine

Les syndicats américains en appellent à l'ONU pour protéger leurs droits

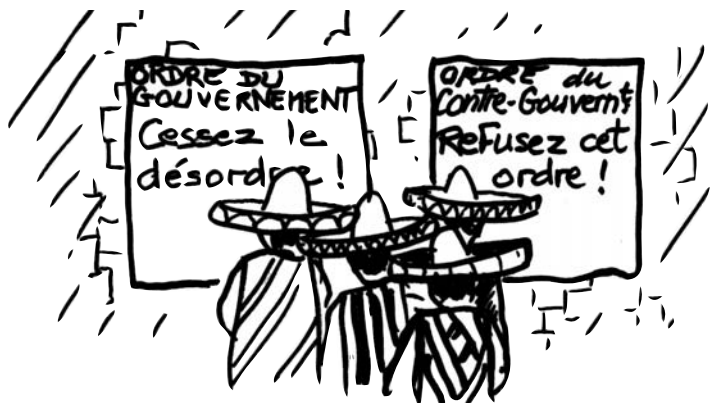
Une nouvelle législation américaine vise à interdire la syndicalisation de milliers de salariés. Cette loi a simplement élargi l'accès au statut de cadre, ce qui permet d'y intégrer un grand nombre de salariés aux responsabilités pourtant minimales. Ce changement juridique n'est pas innocent : selon la loi américaine, les cadres ne disposent pas réellement du droit de se syndiquer, car leur statut les protège encore moins que celui des autres salariés d'un licenciement arbitraire.

La principale fédération syndicale, l'AFL-CIO, a déposé une plainte formelle auprès de l'Organisation internationale du travail (qui fait partie de l'ONU). Par ailleurs, l'ONG Human Rights Watch, qui défend les droits de l'homme au niveau international, a critiqué cette législation, dénonçant une violation des libertés publiques et du droit du travail en vigueur au niveau mondial. **O.C.**

Human Rights Watch : www.hrw.org
AFL-CIO : www.aflcio.org

Mexique : la suite des élections

Andres Manuel Lopez Obrador, l'ancien candidat de centre-gauche aux élections présidentielles dont il dénonce les résultats (qui auraient été obtenus par la fraude), a mis en place un « cabinet de résistance ». En septembre dernier, son rival Felipe Calderon a officiellement gagné la présidentielle après un scrutin et des recomptages très contestés (voir *Le Piaf*, n° 7, septembre 2006) ; et dont l'investiture aura lieu le 1^{er} décembre. Obrador a déclaré que ses ministres formeraient un contre-pouvoir face au gouvernement en place. Il a, en outre, apporté son soutien aux manifestants d'Oaxaca, déclarant que la police nationale devait arrêter la répression et quitter la province. **O.C.**





[SUITE DE LA P1] Le 12 novembre, un grand sommet sur la microfinance se tenait à Halifax, au Canada, inauguré entre autres par M. Yunus et la reine Sophie d'Espagne. M. Yunus parcourt ainsi depuis des années le globe, de multinationales en sommets officiels, de start-up de la charité en institutions internationales, saupoudrant de compassion les affaires du monde. Dans cette vision de la lutte contre la pauvreté à laquelle M. Yunus prête sa caution, l'objectif n'est surtout

pas de remettre en cause l'organisation politique et sociale de la répartition de richesses à l'origine de la pauvreté : on continue à faire des affaires comme avant, mais en laissant quelques miettes aux pauvres pour soulager sa conscience.

Le seul intérêt de la démarche de M. Yunus, c'est de s'opposer au vieil adage : on ne prête qu'aux riches. Pour cette mise en pratique de l'accès des pauvres à la banque, ce n'est pas le Nobel de la Paix que M. Yunus méritait :

plutôt celui d'économie, généralement décerné à des économistes libéraux. Mais peut-être les autres prétendants au Nobel de la Paix n'ont-ils pas su monter un plan de communication aussi soigné que celui de M. Yunus.

BoF.

Pour plus d'informations, voir :

► <http://alternatives-international.net/article434.html>

► www.la-gilde.org

► www.planetfinance.org

Un scoop : les Scop

Atous ceux qui pensent que l'autogestion est une utopie soixante-huitarde disparue dans les oubliettes de l'histoire, rappelons qu'il existe aujourd'hui en France plus d'un millier d'entreprises autogérées. Les Scop (sociétés coopératives ouvrières de production) existent en fait depuis près de 150 ans. Le but de ces scop est de permettre aux salariés d'avoir un contrôle sur les structures qui les emploient. Dans les entreprises qui adoptent ce statut juridique, la majorité du capital doit être détenue par un groupe de salariés actionnaires, et l'entreprise est souvent gérée démocratiquement. De fait, selon les chiffres fournis par le réseau Scop Entreprises, 80 % des salariés deviennent associés dans les deux ans qui suivent leur embauche. Les pessimistes rétorqueront que ce statut ne convient qu'à des petites entreprises évoluant dans des secteurs peu concurrentiels.

Si, en effet, la grande majorité des sociétés coopératives sont petites, 10 % d'entre elles emploient tout de même plus de 50 salariés. Certaines, par ailleurs, se trouvent confrontés à la concurrence internationale et ne semblent pas en souffrir plus que les entreprises « classiques ».

Coopération ou participation

Le statut de Scop, curieusement méconnu, représente une solution alternative à la « participation », vieux projet gaulliste, réactivé aujourd'hui par des penseurs libéraux. La participation consiste à distribuer des actions aux salariés pour les associer à la marche de l'entreprise. Elle a un inconvénient majeur par rapport au statut coopératif d'une Scop. Elle fait dépendre une partie des revenus des salariés des performances de l'entreprise (donc du cours de l'action), sans pour autant leur permettre de diriger vraiment l'entreprise. Elle doit motiver les sala-

riés (plus les salariés s'investissent et plus le cours de l'action est censé augmenter), sans jamais les autoriser à remettre en question la hiérarchie et l'organisation du travail qui règne dans l'entreprise. Bref, tant qu'à devenir salarié actionnaire, mieux vaut le faire dans une coopérative.

Alex D.





Le G20 n'est pas qu'un supermarché

Le G20 s'est réuni les 18 et 19 novembre dernier à Melbourne en Australie. Mais c'est quoi ce G20 ?



les négociations internationales ayant trait aux questions financières, voire commerciales. Les propositions issues des deux premières réunions du G20 ont favorisé l'emprise du FMI et de la Banque

Après chaque grande crise mondiale, un nouvel organisme international voit le jour. C'était le cas de la Société des nations en 1919, remplacée en 1945 par l'ONU. C'est également le cas pour les crises économiques avec par exemple les institutions de Bretton Woods (Fond monétaire international, Banque mondiale) créées pour reconstruire les pays détruits par la seconde guerre mondiale. Après les chocs pétroliers, Valéry Giscard d'Estaing a initié en 1975 le G5 (devenu ensuite depuis G8) qui réunit les chefs d'État des grandes puissances. A la fin des années 1990, les crises financières argentine, russe et asiatique ont donné naissance au G20. Il regroupe les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de 19 pays¹ auxquels s'ajoutent les représentants de l'Union européenne, du FMI et de la Banque mondiale.

Contrairement aux instances à prétention universelle telles que l'ONU et les organismes qui lui sont affiliés, le G8 et le G20 sont des organismes réduits et informels où se réunissent les grandes puissances pour discuter des affaires du Monde. Ces organismes ne remettent pas en cause l'ONU ou le FMI, mais proposent régulièrement de les réformer selon une démarche néolibérale et peu démocratique. Le G20, comme le G8, dispose en effet d'un très grand pouvoir d'influence. Représentant les deux tiers du commerce, les deux tiers de la population mondiale et plus de 90 % du Produit intérieur brut (PIB) mondial, le G20 a la capacité de peser sur toutes

mondiales sur les systèmes financiers et bancaires nationaux. L'objectif était que ces deux organisations puissent faciliter l'adoption de normes et de codes internationaux interférant avec les usages nationaux (par ex. : la structure de la dette). Le G20 ne propose pas pour autant de rendre le FMI plus démocratique comme le désirent les pays émergents (Brésil, Chine, Mexique, Turquie, etc.). La réunion 2006 du G20 n'a pas dérogé à la règle : quelques représentants des pays les plus puissants de la planète ont décidé pour tous les autres... de défendre les bonnes vieilles recettes libérales et le FMI.

Malgré les critiques toujours plus acerbes et virulentes, le G8 et le G20 ne semblent pas avoir pris conscience que leur illégitimité croissante pourrait à terme détruire ce qu'il reste de dialogues entre les pays pour faire face aux défis de notre temps : pauvreté croissante, changement climatique, guerres multiples... Faisons comme le proposent les altermondialistes australiens², mettons en quarantaine le G20 ! Et construisons des rendez-vous internationaux alternatifs comme ceux qui auront lieu en juin 2007 à Rostock en Allemagne, en parallèle à la réunion du G8³.

Tostaky

1 - Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Corée du Sud, Mexique, Russie, Turquie et Royaume-Uni.

2 - www.stopG20.org

3 - www.g8-germany.info



Hôpital public : la privatisation en douceur

Inscrite dans le plan Hôpital 2007, la privatisation de l'hôpital public suit son petit bonhomme de chemin. A coup de restrictions budgétaires pour le public et de rapprochements dangereux avec les cliniques privées.

635 millions d'euros : voilà ce qui va manquer aux hôpitaux publics pour boucler leur budget 2007, sans compter les 240 millions pour l'année 2006. Cette estimation de la FHF (Fédération hospitalière de France), qui regroupe les directeurs d'hôpitaux, répond au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, prévoyant des coupes claires dans les budgets hospitaliers. Dans le même temps, les cliniques privées continuent de bénéficier de généreuses dotations publiques. Voudrait-on privatiser l'hôpital public que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Au demeurant, cette privatisation est inscrite depuis 2003 dans le plan hôpital 2007 qui devrait être renouvelé pour les six années suivantes. Pierre angulaire de ce plan, la tarification à l'activité, ou plutôt à l'acte, « T2A » pour les intimes. Entres autres, cette tarification n'incite pas à la prise en charge du patient au-delà du simple soin, en poussant, par exemple, à la baisse systématique de la durée d'hospitalisation. À terme, les hôpitaux publics seront rétribués en fonction du nombre d'actes, et non avec une enveloppe globale. Un des objectifs : aligner public et privé sur le même mode de rémunération.

Après avoir soutenu cette réforme, la FHF fait machine arrière : « *Les modalités actuelles de la convergence tarifaire menacent l'hôpital public à court terme. En favorisant les cliniques privées, la convergence risque en effet de faire glisser des pans*

entiers d'activité hospitalière vers le secteur commercial ». Et pour cause, la concurrence est faussée : parce que le privé n'assume aucune mission de service public, il apparaît comme plus rentable. Et l'on a beau jeu de pointer du doigt cet hôpital public si dispendieux, on compare l'incomparable.

La mise en concurrence entre établissements publics et privés s'accompagne d'une réorganisation interne de l'hôpital public, qui doit désormais fonctionner sur le modèle d'une entreprise privée classique. Les soins sont soumis aux impératifs de rentabilité et de compétitivité, le tout sous le vocable politiquement correct de « *nouvelle gouvernance* ». Une partie des médecins se convertissent aux joies du management, signant avec les directeurs d'hôpitaux le serment « d'hypocrite ».

Dernier volet du plan Hôpital 2007 : la publication, fin mars, par les agences régionales de l'hospitalisation (ARH), des schémas régionaux d'organisation sanitaire (Sros) qui répartissent l'activité hospitalière. Les hôpitaux publics se verront attribuer un volume d'activité. Gare à celui qui ne le respecte pas, le tout puissant directeur d'ARH veille au grain et peut imposer des plans de redressement.

Les Sros dessinent de vastes « *territoires de santé* » à l'intérieur desquels les hôpitaux de proximité n'ont plus leur place, tandis que les hôpitaux publics perdent leur rôle prépondérant. Les Sros encouragent les « *groupements de coopération sanitaire* », des

partenariats public-privé, qui permettent de faire disparaître progressivement le personnel public et son statut, en privilégiant le recrutement de droit privé. En fait, les Sros sont les outils d'organisation et de planification de la restriction des soins hospitaliers.

Il s'agit de sauver la Sécurité sociale, nous assènent les libéraux, sans rire. Jugez plutôt : sur les cinq premiers mois de l'année 2006, le poste de l'assurance maladie qui a le plus augmenté est celui des cliniques privées (+ 11,2 %). Et depuis cet été, la Sécurité sociale prend en charge la plus grosse part des assurances des chirurgiens et des obstétriciens du privé. Cherchez l'erreur.

Patrick Alloux & Alain Lamour

Auteurs de *Hôpital public : silence, on privatise*, 34 pages, 2,50 €, disponible auprès de : agircontact@wanadoo.fr

Association loi 1901 « Le Piaf »

3 rue d'Orchamp
75018 Paris - France
contact@le-piaf.org
www.le-piaf.org

Comité de rédaction : **Adrien T., Alex D., Aldo Bernard, Bo.F., Cluc, Damien S., Gaël Mahé, JMJ, Katerina Bauhaus, Lola Michel, M. Solal, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Fouilhoux, Richard B., Robert Moisneau.**

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes :
Citer les auteurs # Ne pas utiliser à des fins commerciales # Utiliser cette même licence (chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation).
<http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



On achève bien les plombiers polonais

Vous imaginiez que la directive Bolkestein était « descendue dans les poubelles de l'histoire » (D. Strauss-Kahn) ? Eh bien non : tranquillement, la directive de libéralisation des services a presque achevé son chemin législatif... avant d'achever le droit du travail ? Après avoir été votée et amendée une première fois au Parlement européen en février, elle est passée devant le Conseil des ministres européens en juillet, et voilà le nouveau texte voté au Parlement le 15 novembre. La mouture votée est assez éloignée du texte initial, mais elle reste dangereuse.

La première version (janvier 2004) avait fait grand bruit en instaurant « le principe du pays d'origine » : selon ce principe, la fourniture d'un service dans l'Union devait être encadrée par les règles du pays du fournisseur, et non plus celles du pays du consommateur. Cela aurait menacé la protection des consommateurs et rendu pratiquement impossible le contrôle de l'application du droit de travail lors du déplacement de salariés.

Dans sa version remaniée de février 2006, le Parlement avait répondu aux inquiétudes légitimes des salariés. Il précisait que la directive 96/71 relative au détachement des travailleurs salariés s'appliquait lorsqu'un salarié est envoyé dans un autre pays pour assurer une prestation de service : en clair, le travailleur polonais envoyé en France par son entreprise bénéficie bien du

droit du travail français. Le Parlement européen avait également intégré l'obligation pour l'employeur de fournir toutes les informations utiles au respect de la directive 96/71. Dans la nouvelle version de la directive, cette obligation a étrangement disparu. On se demande comment les inspecteurs du travail pourront vérifier le respect des droits des travailleurs détachés.

Mars 2000 : le sommet de Lisbonne impulse le principe de libéralisation des services # **Janvier 2004** : adoption de la directive Bolkestein par la Commission européenne # **Mars 2004** : approbation des gouvernements européens # **Juin 2004** : première manifestation anti-Bolkestein # **Printemps 2005** : selon le PS, l'UMP et le gouvernement français, la directive a été retirée # **Février 2006** : grandes manifestations anti-Bolkestein à Strasbourg # **Février 2006** : le Parlement européen adopte une version largement amendée de la directive # **Juillet 2006** : le Conseil des ministres remanie le texte du Parlement # **Novembre 2006** : le Parlement adopte cette version sans l'amender.

La dérégulation la plus massive jamais imposée aux services

Suite aux mobilisations contre la directive, le Parlement avait remplacé le principe du pays d'origine par le principe de libre prestation de services. Mais ce principe, *a priori* acceptable, se traduit par l'interdiction faite aux pouvoirs publics de mener certaines politiques de régulation économique : par exemple réserver certaines activités de service à des prestataires particuliers en raison de la nature spécifique de l'activité, imposer des tarifs obligatoires maximums... Ces politiques ne pourront être maintenues que pour des « raisons impérieuses d'intérêt général ». Bien que la nouvelle version de la

directive élargisse la notion de raison impérieuse d'intérêt général, il s'agit de la dérégulation la plus massive jamais imposée au secteur des services en Europe et de la plus forte déposssession de pouvoir infligée aux pouvoirs publics.

Même après la suppression du principe du pays d'origine, l'incertitude juridique règne encore, car le principe d'application du droit du pays d'accueil a lui aussi été écarté. Ainsi, en cas de problème – et il s'en posera immanquablement – c'est la cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui tranchera, CJUE qui applique déjà le principe du pays d'origine !

Tout le pouvoir à la Commission

Enfin, l'article 39 prévoit que la Commission fournira aux États des « orientations » sur la manière d'appliquer la directive. La Commission européenne exercera donc un pouvoir de contrôle nouveau plus proche d'un jacobinisme européen que d'une démocratie fédérale.

Grâce aux fortes mobilisations de 2005 et 2006, le principe du pays d'origine a été retiré et de nombreux services sont exclus du champ de la directive (dont la plupart des services publics). Mais même édulcoré, le texte adopté par le Parlement détruit un peu plus le rôle régulateur des pouvoirs publics et transfère la souveraineté des États non pas vers une démocratie européenne, mais vers une Commission à la légitimité démocratique douteuse.

Frédéric Viale & Folubert Sansonnet



Grèce : l'Éducation toujours en grève



Pour les profs en GRÈCE la coupe est pleine !

Début novembre en Grèce, les écoles primaires n'étaient toujours pas ouvertes. La grande grève menée par les instituteurs depuis la rentrée scolaire, le 5 septembre, a été confrontée à l'intransigeance du gouvernement de droite, et à une violente répression policière. Il s'agit-là d'une nouvelle étape dans le bras de fer engagé au printemps entre le gouvernement et le monde de l'éducation.

En mars dernier, la réforme de l'université rendue publique par le ministre de l'Éducation, a mis le feu aux poudres. Derrière l'intitulé « projet de modernisation » se cachait la limitation des redoublements, l'introduction de frais d'inscription, et point crucial, la révision de l'article 16 de la constitution interdisant la création d'universités privées dans le pays. Malgré le consensus écrasant entre le parti gouvernemental et le PS grec (à eux deux 85 % des voix aux dernières élections), les étudiants ont pu s'opposer au projet grâce à la coordination horizontale des assemblées générales (avec une participation allant jusqu'à

100 000 personnes). Fin mai, 90 % des facs étaient occupées, et, après une série de grandes manifestations rassemblant toutes les branches de l'Éducation, le gouvernement a fini par geler ce projet de loi pour « relancer le dialogue social » à l'automne.

Ce dialogue s'annonçait catastrophique dès cet été. Le gouvernement a lancé une offensive idéologique de type TINA¹ (There is No Alternative) pour faire passer la réforme sans trop de secousses. Mais les instituteurs, en prenant le relais et les formes des luttes des étudiants – notamment les assemblées générales –, ont poussé leurs directions syndicales à suivre et à soutenir la grève. Face à la revendication économique principale du mouvement, l'augmentation des plus bas salaires d'enseignants de 850 à 1 400 €, le gouvernement a mené campagne contre ces « privilégiés ». Le SMIC étant d'environ 600 € en Grèce, la ministre de l'Éducation a dénoncé ces « gens insensés » qui ne comprennent pas la situation économique du pays et la condition des autres salariés. Dans cet esprit, la seule concession

accordée aux instits a été de doubler la prime annuelle de 105 € (juste suffisante pour « acheter des clopes », selon les grévistes).

Face à ce « foutage de gueule », c'est la colère et non l'épuisement attendu qui a pris le dessus. Courant octobre, les élèves occupaient 500 collèges et lycées pour soutenir les enseignants et protester contre le système d'accès à l'enseignement supérieur mis en place il y a quatre ans. Les partiels achevés, les étudiants reprenaient leur mobilisation, manifestaient, bloquaient les cérémonies officielles du 28 octobre et du 17 novembre², affrontant à plusieurs reprises une police toujours plus brutale. Les précaires, à leur tour, semblent retrouver le chemin de la contestation à travers la coordination des comités de grève.

Dimitris Kousouris

Ultimatum

Le 11 novembre dernier, sous la pression de la confédération syndicale des enseignants, les assemblées générales ont adopté une trêve pour permettre l'ouverture de négociations. Dans l'hypothèse où les revendications ne seraient pas satisfaites, la grève recommencerait le 10 décembre... à suivre ■

1 - TINA : expression de Margaret Thatcher, ancien Premier Ministre conservateur du Royaume-Uni, pour déclarer hors-jeu toute politique alternative au néolibéralisme.

2 - #28 octobre : Fête nationale grecque. #17 novembre : jour de mémoire de la répression sanglante en 1973 perpétrée par la dictature contre la rébellion populaire et pendant laquelle l'École polytechnique fût occupée.



Ces LOBBIES qui font l'Europe [2] : l'ERT

La Table ronde des industriels européens (ou ERT pour European Round Table) a été fondée en 1983 et réunit 45 dirigeants des plus grandes entreprises européennes, comme Nestlé, Suez, Ericsson, Shell, Siemens, Fiat, Phillips, ou encore BP, Nokia, Renault, Total, Bayer... Bien que son personnel soit relativement restreint (à peine une dizaine d'employés), ce lobby, qui fonctionne à la manière d'un club très fermé où les membres sont recrutés sur invitation, figure parmi les plus puissants.

Toute sa force repose sur les liens étroits qu'entretiennent ses membres avec ceux de la Commission européenne, ainsi qu'avec les chefs d'États et de gouvernements européens. Ces échanges étant facilités par l'aisance avec laquelle les commissaires changent parfois de fauteuil : par exemple, Etienne Davignon et François-Xavier Ortolí, commissaires européens au début des années 80, entrèrent quelques années plus tard à l'ERT en tant que PDG de la Société générale de Belgique et de Total).

Cette proximité et cette convergence d'intérêts entre l'ERT et la Commission sont d'ailleurs pleinement assumées, comme l'explique avec franchise l'ancien secrétaire général de l'ERT, Keith Richardson : « *Les relations sont bonnes parce que nous avons des intérêts communs sur de nombreux points [...] Dans l'ensemble, nos priorités sont les mêmes.* »

Rien d'étonnant dès lors à ce que, de réunions communes en rapports officiels, et de groupes de travail en « plans d'action », les souhaits et recommandations de l'ERT se retrouvent tels quels dans les agendas et les textes d'orientation de la Commission.

Ainsi, le contenu du document intitulé *Europe 1990 : un agenda pour l'action*, envoyé en janvier 1985 par le président de l'ERT aux chefs d'États dans le cadre de la préparation de l'Acte unique européen, fut-il repris peu après par Jacques Delors (à l'époque président de la Commission), puis dans le *Livre blanc* publié par le commissaire à l'Industrie, Lord Cockfield. L'objectif annoncé ? Faire tomber les barrières commerciales et fisca-

les entre les États, et harmoniser les réglementations afin de renforcer la « compétitivité » de l'Europe... De même, les mesures préconisées par l'ERT pour l'« *achèvement total du Marché unique* » allaient-elles figurer presque intégralement dans le « *plan d'action pour le Marché unique* » adopté par le Conseil de l'Union européenne à Amsterdam en 1997.

Au cours des années 90, l'ERT à également fait pression en faveur de l'élargissement européen à l'Est, avec cet argument simple : les économies de l'Est de l'Ouest sortiraient gagnantes de cette intégration. Pour l'heure, les seuls bénéficiaires connus restent les actionnaires des firmes d'Europe de l'Ouest...

Robert Moisneau

Sources :

- ▶ B. Balanya, A. Doherty et al., *Europe Inc.* éditions Agone, 2003.
- ▶ Corporate Europe Observatory (CEO). *Lobby Planet Guide*, édition 2005.
- ▶ Site du CEO : www.corporateeurope.org

LE PIAF - N°10 - DÉCEMBRE 2006

--- Diffusez ! ---



Le Piaf est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puisse y avoir accès, le lire et le partager. Vous pouvez l'imprimer, nous nous proposons aussi de vous en envoyer en grand nombre si vous voulez devenir « Piafeur » (diffuseur). Mais cela nécessite de connaître à l'avance vos besoins et votre implication.



Si vous désirez commander des exemplaires à prix coûtant : NOM.....

- 30 ex = 4,60 €
 - 100 ex = 9 €
 - Abonnement annuel individuel = 12 €
- Les chèques sont à adresser à l'ordre de : **Le Piaf**

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

LES DONNS DE SOUTIEN SONT LES BIENVENUS !

Le Piaf - 3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France